

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 novembre 2023 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Gina Tremblay, cheffe de division culture et bibliothèque, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Louis Routhier, chef de division - urbanisme
Mme Melissa Lapierre-Grano, cheffe de division des communications et des relations avec la communauté
Mme Nathalie Deret, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Aline Fokam Massu, analyste de dossiers
Mme Angélique Beaudet, commandante du poste de quartier 12
M., Francis Brodeur, commandant du poste de quartier 20
M. Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

CA23 240377

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

13 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 7 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Tony Sawaya

- circulation et sécurité au centre-ville et communications des informations / modification du Règlement sur les chauffe-terrasses

Charles Méthot

- règlement sur le bruit pour les commerces / modification de la réglementation sur le bruit

Ludovic Peronet

- projet d'agrandissement 339, rue Saint-Paul Est

Jean Duval

- manifestations en cours

Émily Coghlan

- plan local de logements sociaux dans Peter-McGill

CA23 240378

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 08, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1232678012

Période de questions du public – Prolongation

Michel Bédard
- loi sur le logement

Louise Miller
- sécurisation du transport adapté / CEAF

Julie Leblanc
- mobilier urbain et la sécurité des femmes / CEAF

Stéphane Couture
- gouvernance et éthique à l'Office de consultation publique de Montréal

Federico Sanchez
- reconsidération des parcomètres jusqu'à 23 h

Yesid Daza
- agression physique / stationnement déficient dans Peter-McGill

Laurent Gigon
- réaménagement du 1199, rue Seymour

Carla White
- logement social / maison Tanguay

Nicolas Lemaire

- apaisement de la circulation Iberville / courbe des dos d'âne

Christopher McCray

- prolongation des améliorations sur piste cyclable / rue Dufresne

Louis Tremblay

- détournement du trafic sur Ontario

Carl Saint-Denis

- apaisement de la circulation / nuisances sonores

Marie-Claire Lemieux

- plan d'aménagement et de sécurisation / sensibilisation sur la rive-sud

Robin Boisvert

- zone de voitures Flex / Communauto – **dépôt d'une photographie**

Sonya Szczygiel

- réduction permis d'artisan

10.04 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA23 240379

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.05 à 10.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA23 240380

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1232678052

CA23 240381

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1232678053

CA23 240382

Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 octobre 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle
appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 octobre 2023

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678054

CA23 240383

Approuver la catégorisation obtenue par 17 organismes à but non lucratif (Action Centre-Ville, ARCG - Aînés et retraités de la communauté gaie, Association sportive et communautaire du Centre-Sud, Association les Chemins du Soleil, Carrefour St-Eusèbe inc., Centre récréatif Poupart, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, Club de Patinage Artistique Camillien-Houde, Club de soccer Montréal Centre, Corporation du centre Jean-Claude-Malépart, Go Jeunesse, La Maison des Jeunes Quinka-Buzz inc., LESPACEMAKER, Maison Plein Cœur, Oxy-Jeunes inc., Ruelle de l'avenir et YMCA Centre-Ville) en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par 17 organismes à but non lucratif en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

- | | |
|--|---|
| - Action Centre-Ville | A |
| - ARCG – Aînés et retraités de la communauté gaie | B |
| - -Association les Chemins du Soleil | A |
| - -Association sportive et communautaire du Centre-Sud | A |
| - -Carrefour St-Eusèbe inc. | B |
| - -Centre récréatif Poupart | A |
| - -Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie | A |
| - -Club de Patinage Artistique Camillien-Houde | A |
| - -Club de soccer Montréal Centre | A |
| - -Corporation du centre Jean-Claude-Malépart | A |
| - -Go Jeunesse | A |
| - -La Maison des Jeunes Quinka-Buzz inc. | A |
| - -LESPACEMAKER | A |
| - -Maison Plein Coeur | B |
| - -Oxy-Jeunes inc. | A |
| - -Ruelle de l'avenir | B |

- -YMCA Centre-Ville

A

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1234951002

CA23 240384

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.04.

Adoptée à l'unanimité.

CA23 240385

Accorder un contrat de 63 236,25 \$, taxes incluses, à Arboriculture Axarbre inc. (lot 1) et un contrat de 206 035,20 \$, taxes incluses, à Précision Émondage inc. (lot 2) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le Mont-Royal - Dépense maximale de 296 198,60 \$, taxes et contingences incluses, assumée par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) (appel d'offres public 23-20204 - 4 soumissionnaires conformes)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Arboriculture Axarbre inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour l'exécution des travaux d'élagage avec camion nacelle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 63 236,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20204;

D'autoriser, pour le contrat relatif au lot 1, une dépense de 6 323,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'accorder à Précision Émondage inc. plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour l'exécution des travaux d'élagage pour élagueur-grimpeur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 035,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20204;

D'autoriser, pour le contrat relatif au lot 2, une dépense de 20 603,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement d'Arboriculture Axarbre inc. et de Précision Émondage inc.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1236071002

CA23 240386

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour l'exécution des travaux d'optimisation de la ventilation des vestiaires à la cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie située au 1455, rue Bercy - Autoriser une dépense totale de 184 997,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public IMM-15876-1 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'optimisation de la ventilation des vestiaires à la cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie située au 1455, rue Bercy, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 146 823,08 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-15876-1;

D'autoriser une dépense de 29 364,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 8 809,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement de Ville-Marie

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1236498001

CA23 240387

Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de gré à gré de 302 605 \$ à l'organisme à but non lucratif Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour assurer la gestion et l'opération du centre Jean-Claude-Malépart, et autoriser une dépense maximale de 332 865,50 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense maximale de 332 865,50 \$ pour la gestion et l'opération du centre Jean-Claude Malépart, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

D'accorder, à cette fin, un contrat de gré à gré à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour un montant maximal de de 302 605 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention de services professionnels;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 30 260,50 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1234105003

CA23 240388

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 500 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à la Fondation santé urbaine;
- 2 500 \$ à Go Jeunesse;
- 5 000 \$ au carrefour solidaire Centre communautaire d'alimentation;
- 3 000 \$ à la maison d'entraide populaire, Chez Émilie;
- 5 000 \$ à la radio CIBL 101,5 FM;
- 2 000 \$ au Forum du Vélo d'Hiver_Lespacemaker;

D'imputer cette dépense totale de 19 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1230175009

CA23 240389

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA23 240390

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la distribution des boîtes « Bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal que l'arrondissement de Ville-

Marie prenne en charge la distribution des boîtes « Bienvenue bébé » dans les bibliothèques de son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1234680004

CA23 240391

Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q., c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1235907012

CA23 240392

Appuyer le dépôt du projet de construction d'un gymnase enfoui dans la cour de l'école du Collège de Montréal dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'appuyer le dépôt du projet de construction d'un gymnase enfoui dans la cour de l'école du Collège de Montréal dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1236753005

CA23 240393

Appuyer le dépôt du projet de construction et d'aménagement d'un nouveau gymnase au Collège Lasalle dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'appuyer le dépôt du projet de construction et d'aménagement d'un nouveau gymnase au Collège Lasalle dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1236753004

CA23 240394

Appuyer le dépôt du projet de modernisation du centre d'éducation physique et des sports du cégep du Vieux Montréal dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'appuyer le dépôt du projet de modernisation du centre d'éducation physique et des sports du cégep du Vieux Montréal dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1236753003

CA23 240395

Appuyer le dépôt du projet d'agrandissement du centre sportif de l'Université du Québec à Montréal dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'appuyer le dépôt du projet d'agrandissement du centre sportif de l'Université du Québec à Montréal dans une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1236753002

CA23 240396

Autoriser l'arrondissement de Ville-Marie à participer à l'appel de projets de soutien financier pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics et d'engager l'Arrondissement à assumer sa part d'investissement dans ces projets;

De confirmer la participation financière de l'Arrondissement au projet et d'assumer les frais d'entretien;

De mandater la cheffe de section de la Division des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour les projets indiqués dans le dossier décisionnel;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement;

De s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1234105002

CA23 240397

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2024 :

Date CA	Heure	Lieu	Adresse
13 février	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 mars	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 avril	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
7 mai	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 juin	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 juillet	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 septembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 octobre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est,

			Rez-de-chaussée
12 novembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 décembre	18 h 30	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1232678057

CA23 240398

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1232678055

CA23 240399

Autoriser une affectation de surplus de 138 653,43 \$ et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis des trottoirs au pourtour du projet immobilier Ilot Balmoral dans l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant maximal de 151 843,58 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 138 653,43 \$;

D'autoriser une dépense de 126 536,32 \$, taxes incluses, et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis des trottoirs au pourtour du projet immobilier Balmoral dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 25 307,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1234735003

CA23 240400

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.11 et 30.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA23 240401

Autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 18 109 500 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser préalablement, jusqu'à concurrence de 18 109 500 \$, les dépenses relatives aux services d'utilités publiques, aux services internes et à la fourniture de biens et services sur ententes-cadres de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1238327005

CA23 240402

Approuver la convention pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2022-2023 (PAFFSR) et autoriser la signature de cette dernière par les fonctionnaires désignés et autorisés de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2022-2023 (PAFFSR);

D'autoriser la directrice de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer la convention, ainsi que tout autre document en lien avec cette subvention et l'acceptation de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1239102004

CA23 240403

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA23 240404

Adopter un règlement imposant, à partir du 1^{er} janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » imposant, à partir du 1^{er} janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 par sa résolution CA23 240373;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » imposant, à partir du 1^{er} janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 par sa résolution CA23 240373;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le Règlement CA-24-368 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » imposant, à partir du 1^{er} janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Serge Sasseville

40.01
CA-24-368
1237135009

CA23 240405

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « le Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c.-P-3) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 par sa résolution CA23 240372;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « le Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c.-P-3) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 par sa résolution CA23 240372;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le Règlement CA-24-369 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-369
1235038002

CA23 240406

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de clarifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions relatives au potentiel archéologique et par la modification des cartes annexes de densités et de hauteurs - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 10 octobre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 25 octobre 2023 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le Règlement CA-24-282.138 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de clarifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions relatives au potentiel archéologique et par la modification des cartes annexes de densités et de hauteurs, dans le Quartier Chinois ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-282.138
1235289002

CA23 240407

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 4 novembre 2023 au 22 mars 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public du 4 novembre 2023 au 22 mars 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 717 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 298 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 662 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 208 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. 226 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1237883022

CA23 240408

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 9^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 9^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 369 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 718 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 299 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 663 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 209 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1235907013

CA23 240409

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), des ordonnances désignant les sites où il est permis de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvres artisanale, picturale ou graphique sur le domaine public pour l'année 2024 et fixant les modalités d'usage des kiosques d'artistes exposants

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), les ordonnances suivantes :

- E-7.1, o. 81, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artisan de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre artisanale sur le domaine public pour la saison 2024;
- E-7.1, o. 82, désignant les emplacements où il est permis aux détenteurs de permis d'artiste de réaliser, d'exposer et de vendre une œuvre picturale ou graphique pour la saison 2024;
- E-7.1, o. 83, relative à l'usage des kiosques d'artistes exposants 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1238270005

CA23 240410

Édicter une ordonnance autorisant la gratuité des permis d'occupation temporaire du domaine public au 222, rue Sainte-Catherine Est (lot 6 152 787) dans le cadre des travaux liés au maintien des mansardes patrimoniales de l'immeuble en place

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2023 (CA-24-353), l'ordonnance CA-24-353, o. 2 afin de réduire totalement le tarif exigible pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 222, rue Sainte-Catherine Est (lot 6 152 787) dans le cadre des travaux liés au maintien des mansardes patrimoniales de l'immeuble en place.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1233172006

CA23 240411

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant l'implantation d'une voie réservée pour les bus et les taxis avec vélo autorisé sur l'avenue De Lorimier, entre les rues de Rouen et Sherbrooke Est

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 370 implantant une voie réservée pour les bus et les taxis avec vélo autorisé, du lundi au vendredi entre 6 h 30 à 9 h 30 et entre 15 h 30 à 18 h 30 sur l'avenue de Lorimier côté est, entre les rues de Rouen et Sherbrooke Est.

Cette ordonnance prend fin à la complétion des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1235108001

CA23 240412

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'implantation d'un restaurant avec deux enseignes en saillie aux 1257-1263, rue Atateken

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment situé aux 1257-1263, rue Atateken, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 266, prévoyant le contingentement des restaurants dans le M.4C, ainsi que l'article 208 touchant à la superficie maximale d'un usage spécifique restaurant, traiteur;
 - b) de déroger aux articles 500 et 502 relativement au nombre d'enseignes en saillie;
- 2) De fixer un délai maximal de 60 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour déposer une demande de certificat d'occupation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09
pp 469
1233332001

CA23 240413

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1235958001

CA23 240414

Adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2024 - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2024 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1232678056

CA23 240415

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1239678004

CA23 240416

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier Historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1239678005

CA23 240417

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-Ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-Ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1239705016

CA23 240418

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1239705017

CA23 240419

Adopter le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie remplaçant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie CA-24-218 - Avis de motion et dépôt du projet

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie remplaçant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-218) », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.16 1234680003

CA23 240420

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 - Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 » et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.17 1234272001

CA23 240421

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.17.1 1234272001

CA23 240422

Rendre une décision à la suite de l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition pour l'immeuble situé aux 2179-2183, rue Sainte-Catherine Est

Considérant que l'arrondissement a reçu une demande d'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé aux 2179-2183, rue Sainte-Catherine Est;

Considérant que le 7^e étage est peu visible de la rue et que les alignements sont respectés;

Considérant que les reculs de la construction hors toit au niveau de l'appentis mécanique et du garde-corps de la terrasse sur le toit du 7^e devront être approuvés par le CCU lors de la révision de projet;

Considérant que l'implantation au sol du nouveau bâtiment est réduite par rapport à l'existant, la surface de verdissement est donc plus grande et bonifiée par la plantation de deux arbres en cour arrière. Avec l'ajout de la toiture végétalisée, le verdissement du secteur est amélioré;

Considérant que le bâtiment existant présente plusieurs problématiques structurelles et de salubrité suffisantes pour nécessiter sa démolition;

Considérant que l'intérêt patrimonial de l'immeuble est faible et qu'il ne présente pas de valeur architecturale, historique ou paysagère particulière;

Considérant que l'état et la faible qualité de l'immeuble dans le contexte affectent négativement le paysage de ce secteur de la rue Sainte-Catherine Est;

Considérant que la proposition permet de valoriser le potentiel de développement du site, tout en proposant une volumétrie s'intégrant harmonieusement au nouveau secteur de développement;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 3 octobre 2023 autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2179-2183, rue Sainte-Catherine Est, et ce, aux mêmes conditions;

D'autoriser, à cette fin, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition 3003162834.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1238743001

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 5 décembre 2023 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 33.

Valérie Plante
Mairesse

Nathalie Deret
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA23 240426 lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2023
